

ZAC Beausoleil : transfert de propriété d'un accessoire de la voirie dans le domaine communal - Aiguillon Construction / Commune de Pacé

Le rapporteur,

☞ informe le conseil municipal qu'Aiguillon Construction, 171 rue de Vern, BP 50147, 35201 Rennes cedex 2, sollicite le transfert, à ses frais, d'un accessoire de voirie sur la ZAC Beausoleil dans le domaine communal ;

☞ donne connaissance au conseil municipal du dossier de transfert de propriété de certaines voies, espaces et équipements communs dans le domaine de la commune suivant la convention entre la commune de Pacé et l'aménageur la SNC Beausoleil, signée le 3 juillet 2003 ;

☞ propose au conseil municipal de procéder au classement de l'accessoire de voirie ci-dessous dans le domaine communal.

SECTION N°		NATURE DU TERRAIN	PROPRIÉTAIRE	SURFACE		TRANCHE
AN	341	ACCESSOIRE DE VOIRIE	AIGUILLON CONSTRUCTION	200	m ²	1-1

Vu l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable – voirie, transport et bâtiments » lors de sa réunion du 6 décembre 2011 ;

Vu l'article 62 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 ;

Vu l'article L.141-3 du code de la voirie routière relatif au classement et déclassement des voies communales,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-4 à 6 et R.141-4 à 10 ;

Vu les dispositions du code de l'urbanisme et notamment l'article R. 315-7 ;

Vu la convention de la ZAC de Beausoleil signée le 3 juillet 2003 et notamment son article 11,

Vu le procès-verbal de réception des travaux de voirie, des réseaux et des ouvrages,

Considérant que les voies privées désignées ci-dessus par leur numéro cadastral sont ouvertes à la circulation publique,

Considérant qu'il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par le dit accessoire de voirie,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

le transfert dans le domaine communal dudit accessoire de voirie;

AUTORISE

le maire à signer les actes et documents afférents au transfert de propriété à titre gratuit à la commune du bien cadastré comme suit :

SECTION N°		NATURE DU TERRAIN	PROPRIÉTAIRE	SURFACE		TRANCHE
AN	341	ACCESSOIRE DE VOIRIE	AIGUILLON CONSTRUCTION	200	m ²	1-1

VOTE : à l'unanimité